

Church Aid? On a souligné que cette organisation effectuée des vols toutes les nuits, comme cette nuit même, bien entendu. Dans un instant, nous en viendrons aux raisons d'une telle situation.

Nous en arrivons au troisième motif avancé par le gouvernement pour justifier sa non-intervention. C'est le premier ministre qui a indiqué cette raison tout récemment en dehors de cette enceinte, comme il l'a déjà indiquée au cours de débats antérieurs. Il s'agit du problème de la souveraineté. On a soutenu qu'acheminer des médicaments ou des vivres, de quelque manière que ce soit, sans l'agrément des autorités nigériennes constituerait une violation de la souveraineté de ce pays et peut-être, implicitement, une reconnaissance de la souveraineté du Biafra. Cette argumentation a été réduite à néant par d'éminents juristes, au Canada comme à l'étranger. Je ne vais pas revenir sur les arguments développés à ce sujet cet après-midi par l'honorable représentant de Greenwood.

La troisième raison qu'on a avancée n'a suscité aucune réplique de la part des députés ministériels. Du point de vue du droit international on ne peut plus affirmer que l'envoi de vivres ou de médicaments à un autre pays, que celui-ci soit d'accord ou non, constitue un acte de guerre ou une agression. A ce propos, soit dit en passant,—le point est peut-être trivial, mais il est logique au moins,—si la question de la souveraineté préoccupe à ce point le gouvernement, pourquoi poursuit-il avec une telle ardeur ses négociations avec les représentants de la Chine continentale? Après tout, il reconnaît officiellement la souveraineté du gouvernement de Formose, alors il manque sûrement de logique en refusant de rencontrer ouvertement et franchement les porte-parole du Biafra tout en n'hésitant pas, d'autre part, à se mettre en contact avec ceux de la Chine continentale.

Le quatrième point qu'on a fait valoir, c'est que les Biafrais sont des séparatistes et des rebelles, qu'ils ont rompu avec un État fédéral; pour certains Canadiens, les États fédéraux sont des institutions sacro-saintes et nous ne devons pas contribuer du tout à leur désintégration. Quiconque connaît le moindrement l'histoire du Nigéria et du Biafra, et je ne prétends pas en être un expert bien que j'en sache quelque chose, ne peut plus contester maintenant que si les Biafrais ont fait sécession, c'est qu'ils étaient soumis à des pressions humaines très considérables, et c'est assez peu dire. A tout prendre, tout individu civilisé conclurait qu'ils ont été très sensés de prendre cette décision. Cependant, et je souligne ce point aussi, le droit des Biafrais à faire sécession

d'un État fédéral ne fait pas l'objet du présent débat. Ce n'est pas la question en cause. On ne nous demande pas de reconnaître l'État séparé du Biafra ni de décider si la sécession, quelle qu'en soit la forme, est légitime et par conséquent si nous, en tant qu'État, devrions appuyer une activité de ce genre.

J'ai étudié les quatre arguments soulevés par le gouvernement à différentes reprises et j'ai engagé le député de Greenwood à les présenter à l'ouverture du débat d'aujourd'hui. Il a prouvé de façon plutôt concluante qu'aucune des raisons invoquées par le gouvernement n'était défendable quand on considère ce dont nous débattons aujourd'hui et qui est de savoir si, oui ou non, le gouvernement a fourni le type d'aide qu'il pouvait apporter pour mettre fin à la famine dans ce malheureux pays. J'ai en outre dit qu'aucun député ministériel n'avait essayé de traiter de façon directe des arguments présentés par le député de Greenwood. A cette étape du débat, je ne peux donc que conclure, aussi objectivement qu'il m'est possible, que notre thèse l'emporte et que la cause est entendue.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Il est dix heures...

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si je puis faire une requête à la Chambre ou lui faire part d'une entente intervenue, il y a environ une heure, entre les leaders à la Chambre quant au nombre de députés qui prendraient la parole ce soir, avant l'ajournement. Ils se sont entendus pour laisser parler le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), après quoi le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Goyer) clôturerait les délibérations d'aujourd'hui. Les députés en général sont d'avis, je crois, que la Chambre devrait continuer à siéger pour écouter ces deux discours et que la motion d'ajournement prévue pour ce soir devrait être remise à un autre soir.

L'hon. M. Macdonald: Nous y consentirons si la Chambre veut bien en décider ainsi.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.